

THEORIE DES ROUTES

ROUTE	DESCRIPTION
ROUTE A	<p>Attestation de Conformité classique « Produits qui ne disposent pas naturellement de certification de marque tels que les produits alimentaires, les tissus..., et pour lesquels il n'existe aucun historique»</p> <p>C'est la procédure classique, la plus adaptée aux demandes peu fréquentes et portant sur différents types de produits. Cette procédure permet aux demandeurs d'obtenir une attestation de Conformité garantissant que les produits sont conformes aux Normes applicables en Côte d'Ivoire, tout en fournissant les garanties nécessaires aux Autorités compétentes et à l'Acheteur.</p> <p>Route A N'est pas dans les routes B et C</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit des exportateurs disposant d'un document officiel mais n'ayant aucun historique d'importation en Côte d'Ivoire - Si un contexte donné permet de justifier un risque élevé, dans ce cas le produit est rangé dans la route A quelque soit l'historicité ou la marque de conformité
ROUTE B	<p>Produits enregistrés « La base de données dispose d'information sur la traçabilité du produit objet de la demande et de l'historique du demandeur »</p> <p>Il s'agit de reclasser les exportateurs figurant déjà dans la route A qui ont fait l'objet de plusieurs évaluations concluantes intégrant l'analyse risque.</p> <p>Route B : Enregistrement</p> <p>Les demandeurs ayant des demandes récurrentes peuvent « enregistrer » leurs produits, ce qui leur permettra de bénéficier d'un allègement des processus de contrôle. Les produits enregistrés subiront dans la plupart des cas un processus de vérification documentaire, et non plus physique. Seule une faible marge des produits concernés serait encore inspectée, de manière aléatoire.</p> <p>Les produits jugés conformes ou présentant seulement des variations mineures, à l'issue de l'application répétée sans incident du processus du « route A » (inspection physique et documentaire systématique), resteront enregistrés pour un an. Un pourcentage mineur d'expéditions, dix pourcent (10%), fera toujours l'objet d'une inspection, de manière à assurer le suivi des progrès effectués en termes de conformité. Si la conformité totale n'est pas atteinte, l'enregistrement des produits sera annulé.</p> <p>L'enregistrement offre une garantie supplémentaire de satisfaction en termes de facilitation du commerce.</p>

	<p>CRITERES DE QUALIFICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique des dossiers de l'exportateur (avec 4 dossiers au moins) - Qualification par famille de produits et par fournisseur/marque commerciale - 4 dossiers route A satisfaisants - Pas de non conformités critiques sur les 12 derniers mois <p>AUTRES CARACTERISTIQUES Périodicité : inspection et contrôle documentaire et (si nécessaire) essais, minimum 20% des dossiers avec 1 minimum de 01 par an</p>
ROUTE C	<p>Produits sous licences « Produits certifiés ou disposant de marque » Ce système est réservé aux fabricants et aux revendeurs officiels. La route C concerne les fabricants qui sont eux même exportateurs ou à défaut ayant leur propre réseau de distribution agréé</p> <p>CRITERES DE QUALIFICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualification par famille de produits et par marque commerciale - Pas de non conformité critiques sur les 12 derniers mois - Produits certifiés sur la sécurité avec procédure de suivi ou système de management de la qualité type ISO 9001, ISO22000 certifiés - Première expédition inspectée selon les critères de la route A - Engagement de conformité à des exigences conformes à la Cote d'Ivoire. Cet engagement se traduit par une déclaration écrite fournie à CODINORM <p>AUTRES CARACTERISTIQUES Périodicité : inspection et contrôle documentaire et (si nécessaire) essais, minimum 01 fois/an Toute certification par des organismes accrédités est recevable. Cependant, ce processus n'admet pas la validation de produits, qui doit être faite de manière volontaire par l'entreprise</p>